

Compte Rendu Commission FINANCE du 31/01/16

Habitants Présents : Rémy, Pierre, Jacky, Joel Boeyart (maire d'Aucelon), Christian,

Elus : Agnès Hatton, Vincent Beillard

Animateurs : Emmanuel Cappellin

NB: Cette commission, composée depuis le début du mandat par une élue et plusieurs habitants de Saillans, a la particularité de ne pas décider des orientations de sa compétence ni de créer de Groupes Action-Projet. Elle a jusqu'à présent fait un travail d'analyse budgétaire en soutien aux élus et commencé un travail d'éducation au budget destinée aux habitants.

PREMIÈRE PARTIE : Bilan de l'élue

Tous les participants présents à la réunion font partie de la commission finance ou sont déjà informés des modalités de fonctionnement d'un budget communal. La présentation d'introduction au budget prévue est annulée. Les principaux constats de **l'analyse financière de la commune de Saillans de 2010 à 2014** par la Trésorerie de Crest sont rappelés plus tard:

- une situation financière saine
- une capacité d'auto-financement en hausse
- une politique d'investissement soutenue
- des marges de manoeuvres en terme de fiscalité limitées
- un endettement communal à un niveau raisonnable

Agnès résume les enjeux de la réunion :

- elle a réalisé une projection du budget d'investissement sur le reste de la mandature (de 2016 à 2020). Cette projection prend en compte tous les investissements déjà prévus, dont des postes importants (travaux comme le bâtiment des services techniques, la salle des fêtes imaginée par le "GAP salle des fêtes" ou encore une éventuelle maison médicale). Cette prospective laisse apparaître de très faibles marges de manoeuvre pour financer les projets émanant des GAP.
- la diminution des dotations d'Etat (25000 euros de moins par an) crée une pression supplémentaire sur le budget de fonctionnement et donc (indirectement) sur le budget d'investissement.
- il faut donc (1) trouver de nouvelles recettes (mais la fiscalité à Saillans est déjà légèrement au-dessus de la moyenne) et/ou (2) faire des coupes et donc mieux prioriser les projets, y compris les projets portés par les GAP.
- pour cela, les élus demandent un outil de prospective qui leur donne plus de visibilité sur l'impact d'un projet x sur le budget de la commune à long-terme.
- Une expertise externe (de la DGS) est prévue pour tenter de développer cet outil, mais cette aide technique ne remplacera pas le besoin de décision politique de la part des élus.
- Agnès souligne les limites d'un tel outil: "pour qu'une prospective soit fiable, il faut des chiffres plus précis donc des projets plus aboutis, parfois au détriment d'autres dossiers. La première des décisions doit être politique"
- Cela pose d'autres questions: "à quel stade la décision de financer un GAP ou non doit-elle être prise pour éviter la frustration et la démobilisation des GAP qui

n'aboutiront pas?", "comment faire pour que les élus des différentes commissions ne soient pas en compétition?"

Retours sur le bilan de la commission finance :

Certains membres de la commission sont satisfaits du rôle de la commission mais l'un d'eux se demande "à quoi il sert?" Le rôle de la commission, clair à ses débuts, ne semble plus l'être pour tous. Par exemple, certaines décisions importantes (comme la réduction de 20% du budget des associations) n'ont pas été remontées à la commission.

Les actions ayant suscité le plus d'enthousiasme sont :

- d'avoir communiqué auprès des habitants sur le fonctionnement d'un budget communal lors d'une réunion publique (mais peu de participants)
- d'avoir fait un gros travail d'analyse sur le budget eau/assainissement.

DEUXIÈME PARTIE : Une commission plus participative ?

Objectifs: Pour avancer concrètement, l'animateur propose au groupe de :

- 1) redéfinir (ou réaffirmer) la fonction de la commission finance au sein du fonctionnement municipal
- 2) chercher des solutions pour la priorisation des financements parmi les GAP
- 3) réfléchir à un élargissement possible de l'implication des habitants

Cela fournira un travail de préparation à la réunion du 18 février entre les élus et le Conseil des sages. Cette réunion traitera d'éventuels nouveaux outils de participation.

1) Redéfinition de la fonction de la commission finance :

- Fonction actuelle : La commission finance donne son avis sur le budget prévisionnel avant qu'il passe au vote des élus. Elle remplit **une fonction comptable/technique** mais **pas une fonction politique**, elle se refuse à donner un avis politique sur les dossiers.

Commission finance: **FONCTION COMPTABLE** <-----> Elus: **FONCTION POLITIQUE**

- Fonction possible : Tout en gardant sa neutralité, la commission finances pourrait jouer un rôle pour faciliter l'implication des habitants dans les décisions prises sur le budget.

Commission finance: **FONCTION COMPTABLE** <-----> Elus: **FONCTION POLITIQUE**
Habitants: _____
|
| _____ + éducation/
| _____ outils d'analyse
| _____ du budget
| _____ pour les
| _____ habitants

- Ce rôle de facilitateur sera imaginé/précisé plus bas.

2) "Comment mieux prioriser parmi les projets portés par les habitants (GAP) ?" La question soulève plusieurs questions:

Comment la commission finance peut-elle aider accompagner les GAP pour éviter les mauvaises surprises et la démobilisation des habitants?

--> La prise de décision actuelle pour les projets émanant des habitants est la suivante: **GAP individuels --> CP des ELUS --> FINANCEMENT OU NON** (arrivés à terme, les projets des habitants sont présentés aux élus qui décident de les financer ou non en fonction des capacités de financement)

--> L'un des membres de la commission rappelle qu'à ses débuts, la commission devait permettre un aller-retour entre les GAP chiffrés et les élus, rôle qu'elle n'a jamais mis en oeuvre, mais qu'elle aurait dû.

--> Un élu d'une autre commune précise que ce travail de "recadrage" des projets (de GAP) en cours par les élus est habituel.

Comment faire pour que les gros projets n'écrasent pas les petits ?

--> on pourrait créer des allocations de budget par projets de taille comparable.

Comment donner aux élus une vision globale des projets à financer?

--> Comme pour les demandes de subvention des associations qui doivent toutes être soumises avant une certaine date, il faudrait que les GAP souhaitant financer un projet déposent leur projet chiffré à une seule date.

3) L'implication des habitants dans le budget soulève d'autres questions:

À quel(s) stade(s) faire intervenir les habitants ? Quel point d'entrée pour eux dans le processus budgétaire ?

--> Pour rappel, le budget d'une mairie est composé d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Il n'y a quasiment aucune marge de manoeuvre sur le budget de fonctionnement.

--> c'est sur **le budget d'investissement** (d'environ 140.000euros/an) que la commission finance peut aider l'implication des habitants.

--> Les participants font une liste des **facteurs de décision** pour les projets d'investissement afin d'identifier d'éventuels points d'entrée pour les habitants:

Décideurs/facteurs de décision :

- la réglementation (obligations de mise aux normes)
- l'équipe municipale (projets de l'équipe, projets remontés des GAP)
- la communauté de commune (financement, politique commune)
- les experts techniques (études de faisabilité)
- les experts comptables (= commission finance)
- les subventions (financement)

Comment former les habitants sur le fonctionnement d'un budget, les capacités d'endettement et d'auto-financement de la commune ? Comment encourager à penser le long-terme, au-delà d'un mandat, sur 20 ans ? Où se trouveraient la transversalité et le débat?

--> **Le débat d'orientation budgétaire** est mentionné comme une option intéressante. Ce n'est pas une obligation pour un village de notre taille, mais il pourrait être adapté à la politique participative de la municipalité.

Note de précision pour le lecteur :

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel. Il s'agit de la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Les membres de l'organe délibérant (habituellement le conseil municipal) doivent être destinataires, préalablement à la séance du DOB, d'une note explicative de synthèse. Dans le cas de Saillans, l'organe délibérant pourrait intégrer des habitants.

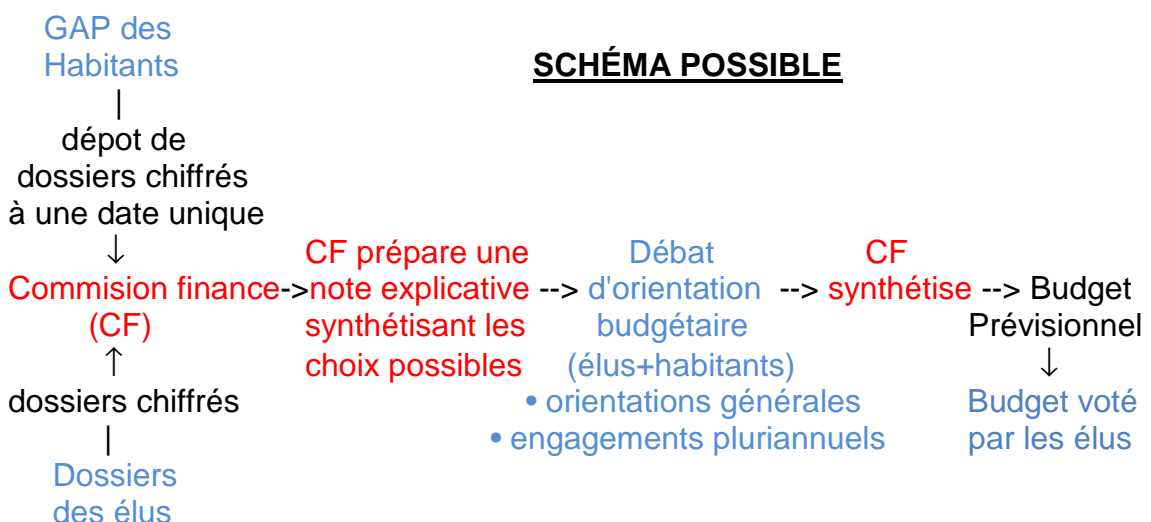
Qui participerait à ce débat?

--> Des habitants tirés au sort sur les listes d'électeurs chaque année ?

--> Tous les habitants intéressés ? D'autres possibilités ?

4) Travail de préparation à la réunion Elus-CDS du 18 février

Proposition 1 : La commission finance organiserait, chaque année, un débat d'orientation budgétaire (DOB) pour permettre aux habitants de prendre part aux grandes orientations et de s'approprier les contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrivent les actions d'une mairie.



Proposition 2: La commission suggère de créer des allocations de budget par projets de taille comparable pour protéger les petits projets portés par les GAP.